

DURÉE

5,00000 jours (soit 40 heures)

PRIX

2 510 € par participant

Soit 3 012 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Architectes : Eligible à l'obligation de formation annuelle des architectes Arrêté du 12 février 2016
- Courtiers d'assurances
- Experts privés
- Experts de justice
- Experts d'assurances
- Gestionnaires sinistres
- Maîtres d'oeuvre
- Entreprises de BTP
- Diagnostiqueurs
- Contrôleurs techniques

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Etudier les pathologies tous corps d'états
- Analyser les pathologies les plus récurrentes
- Différencier les dommages, désordres, malfaçons, non conformités et sinistres
- Identifier les ressources documentaires

**PROGRAMME****Fondations et structure**

- Les mouvements de fondations
- Tassements courants en période climatique normale
- Mouvements exceptionnels en sols "sensibles"
- Le tassement de dallage
- Les fissures "structurelles" des maçonneries
- Les altérations des structures en B.A

Couvertures et étanchéité

- Pathologie des couvertures en petits éléments : ardoises, tuiles...
- Pathologie des couvertures en grands éléments : zinc, bacs
- Pathologie des étanchéités rapportées
- Pathologie des toitures végétalisées

Humidité

- Mécanisme de migration de l'eau et sources d'humidité
- Définition et contexte physique
- Phénomène de condensation dans le bâtiment
- Caractérisation des matériaux

Efficacité énergétique et équipements du bâtiment

- Pathologie des enveloppes performantes : Bioclimatisme - Surchauffe estivale – Isolation - Etanchéité à l'air - Pare-vapeur – Menuiseries - Protections solaire
- Pathologie des équipements : Ventilation - Générateur et émetteurs de chauffage - Planchers Chauffants - Plomberie sanitaire

Enveloppe et revêtements

- Pathologie des enduits : Faïençage, décollements, pyrite, salissures...
- Pathologie des SAM et RPE : Cloquage, pelage, fissuration...
- Pathologie des revêtements collés : Décollement
- Pathologie des ITE : Décollement isolation - Fissuration
- Pathologie des menuiseries extérieures : Infiltrations
- Pathologie des revêtements de sol



VALIDATION

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOPFI

Formation éligible aux exigences de l'**arrêté du 12 février 2016** relatif à l'obligation de formation annuelle des architectes

Répond à l'obligation de formation continue des experts judiciaires : **décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires**



